NATIONS
UNIES

A

# Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/227/Add.1
18 juillet 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
Point 92 a) de la liste préliminaire*

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE : COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT

## Une stratégie de développement des pays insulaires en développement : nouveaux défis, perspectives et possibilités en matière de coopération

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIÈRES

| | | Paragraphes | Page |
|---|---|---|---|
| I. | INTRODUCTION | 1 - 2 | 3 |
| II. | INFORMATIONS REÇUES DES DIFFÉRENTS PAYS | 3 - 10 | 3 |
| | A. France | 3 | 3 |
| | B. Japon | 4 | 4 |
| | C. Lituanie | 5 | 4 |
| | D. Luxembourg | 6 | 4 |
| | E. Malte | 7 | 4 |
| | F. République de Maurice | 8 | 5 |
| | G. Philippines | 9 | 5 |
| | H. Vanuatu | 10 | 5 |

* A/49/50/Rev.1.

TABLE DES MATIÈRES (suite)

| | | Paragraphes | Page |
|---|---|---|---|
| III. | INFORMATIONS REÇUES D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES | 11 - 29 | 6 |
| | A. Organismes et programmes des Nations Unies . | 11 - 16 | 6 |
| | 1. Commission économique pour l'Afrique . . | 11 | 6 |
| | 2. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement . . . . . | 12 - 13 | 6 |
| | 3. Programme des Nations Unies pour le développement . . . . . | 14 - 16 | 7 |
| | B. Institutions spécialisées des Nations Unies et organismes apparentés . . . . . | 17 - 29 | 8 |
| | 1. Comité du développement . . . . . | 17 | 8 |
| | 2. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture . . . . | 18 - 20 | 8 |
| | 3. Organisation de l'aviation civile internationale . . . . . | 21 - 22 | 8 |
| | 4. Fonds international de développement agricole . . . . . | 23 | 9 |
| | 5. Organisation internationale du Travail . | 24 | 9 |
| | 6. Organisation maritime internationale . . | 25 | 9 |
| | 7. Fonds monétaire international . . . . . | 26 | 9 |
| | 8. Union postale universelle . . . . . | 27 | 10 |
| | 9. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) . . . . | 28 | 10 |
| | 10. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture . | 29 | 10 |
| | C. Informations reçues des organisations intergouvernementales . . . . . | 30 - 31 | 11 |
| | 1. Secrétariat du Commonwealth . . . . . | 30 | 11 |
| | 2. Organisation des États américains . . . | 31 | 11 |

# I. INTRODUCTION

1. L'Assemblée générale, dans sa résolution 47/186 datée du 22 décembre 1992, a, entre autres, engagé la communauté internationale à maintenir et, si possible, à relever le niveau de l'assistance technique et financière qu'elle fournit à des conditions de faveur aux pays insulaires en développement; à veiller à ce que cette assistance corresponde aux priorités nationales, voire régionales de ces pays; à envisager d'améliorer les arrangements commerciaux et autres, qui visent à aider ces pays à compenser leurs pertes en recettes d'exportation, et d'en généraliser l'usage; à veiller à ce qu'un effort concerté continue d'être fait pour aider ceux de ces pays qui le demandent à améliorer leurs moyens institutionnels et pratiques et à répondre à leurs besoins dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines. L'Assemblée a invité les pays insulaires en développement à renforcer leurs arrangements de coopération régionale et sous-régionale et, en particulier, à s'attaquer aux problèmes des équipements onéreux en créant au besoin des services communs en vue de réduire les coûts élevés par habitant de l'infrastructure et des services publics et en organisant des systèmes régionaux de transport et de communication. L'Assemblée a également exhorté les organismes compétents des Nations Unies à prendre des mesures appropriées pour répondre de façon concrète aux besoins particuliers des pays insulaires en développement et les prie de continuer à en rendre compte, selon que de besoin, par l'intermédiaire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

2. Comme suite à cette résolution, le Secrétaire général de la CNUCED a envoyé aux États membres de la Conférence, aux organisations internationales et aux organisations intergouvernementales compétentes une note verbale les priant de fournir des informations sur les mesures qu'ils avaient prises pour appliquer cette résolution. Les réponses reçues par le secrétariat de la CNUCED sont résumées ci-après.

# II. INFORMATIONS REÇUES DES DIFFÉRENTS PAYS

## A. France

3. En 1992, un certain nombre de pays et territoires insulaires en développement ont reçu de la France une assistance au titre de l'aide publique au développement (APD). Pour l'année 1992, les subventions accordées à 19 de ces pays et territoires se sont élevées à 11 milliards 413 millions de francs. Vingt-neuf pays et territoires insulaires en développement ont également bénéficié d'une assistance technique d'une valeur de 1 milliard 271 millions de francs. En 1992, la France a également fourni à 19 pays et territoires insulaires en développement 1 milliard 553 millions de francs sous forme de prêts à long terme. Le Cap-Vert, Vanuatu et Wallis et Futuna ont bénéficié de remises de dettes d'une valeur de 15 millions de francs. Les principaux bénéficiaires de l'aide publique au développement ont été les pays et territoires suivants : Barbade, Cap Vert, Comores, îles Cook, Cuba, Dominique, Fidji, Grenade, Haïti, Hong-kong, Îles Salomon, Indonésie, Jamaïque, Maldives, Malte, Maurice, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Polynésie française, République dominicaine, Sainte-Lucie, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Singapour, Sri Lanka, Taïwan (province chinoise de), Trinité-et-Tobago, Vanuatu et Wallis et Futuna.

## B. Japon

4. Entre 1978 et 1991, l'assistance accordée par le Japon aux pays et territoires insulaires en développement au titre de l'aide publique au développement s'est élevée à 913 millions de dollars, dont 740 millions sous forme de subventions, destinées pour une valeur de 274 millions de dollars aux activités de coopération technique. Les projets prioritaires portaient sur l'infrastructure, les pêcheries, la santé, l'aide alimentaire, l'amélioration du réseau de distribution d'eau et les transports. Les bénéficiaires ont été les pays et territoires suivants : Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Cuba, Dominique, Fidji, Grenade, Haïti, Îles Salomon, Jamaïque, Kiribati, Îles Marshall, Micronésie, Nauru, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tuvalu et Vanuatu. Parmi les pays membres du Comité d'aide au développement, le Japon a été, en 1990, le premier pays donateur pour la Grenade, les Iles Salomon, la Jamaïque, Kiribati, la République dominicaine, le Samoa et les Tonga.

## C. Lituanie

5. La Lituanie est consciente du souci qu'a la communauté internationale d'aider les pays insulaires en développement. Cependant, n'ayant pris sa place dans la communauté internationale que depuis sa récente déclaration d'indépendance, la Lituanie n'a pas encore établi de relations diplomatiques avec certains de ces pays. En outre, étant donné qu'elle reçoit elle-même une assistance financière et technique, elle n'est pas encore en mesure de venir en aide aux pays insulaires en développement.

## D. Luxembourg

6. La coopération bilatérale entre le Gouvernement luxembourgeois et les petits pays en développement est principalement axée sur le développement social et le développement rural. Le Cap-Vert fait partie des pays avec lesquels le Luxembourg a des rapports de coopération étroits dans le cadre d'arrangements bilatéraux. Entre 1990 et 1992, il a reçu du Luxembourg une aide s'élevant à 4,3 millions de dollars. En 1994, cette aide devrait atteindre 2,4 millions de dollars. Les projets en cours portent principalement sur la santé, l'établissement d'une base de données économique, l'énergie et l'aide alimentaire. Le Bureau permanent de coopération qui va s'ouvrir prochainement au Cap-Vert aura pour tâche de veiller à la mise en oeuvre des projets actuels et des futurs projets. Le Luxembourg a également des relations bilatérales avec la République de Maurice, à laquelle il a octroyé en 1992 une subvention de 70 000 dollars. Deux projets sont actuellement en cours dans la République de Maurice, l'un de construction routière et l'autre, d'irrigation.

## E. Malte

7. L'Institut maltais pour les États insulaires et les petits États a entrepris un certain nombre d'activités en faveur des pays insulaires en développement. L'Institut participe à la publication d'INSULA, une revue internationale consacrée aux affaires insulaires publiée en collaboration avec l'UNESCO. Il organise aussi, périodiquement, des conférences axées sur les pays

insulaires en développement. En 1993, il a organisé deux conférences internationales consacrées l'une, à la politique régionale européenne, eu égard en particulier aux îles, et l'autre, à l'implantation du tourisme dans les îles. En novembre 1994, il en organisera une troisième, qui portera sur la finance, les banques et les activités offshore dans les îles. Pour les questions relatives aux affaires insulaires, l'Institut collabore avec des organismes comme la CNUCED, la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et l'Institut international de l'océan. Il collabore étroitement aussi avec le Ministère maltais des affaires étrangères pour les questions relatives aux pays insulaires en développement.

## F. République de Maurice

8. La position du Gouvernement mauricien est qu'étant un pays insulaire en développement, isolé en outre des marchés mondiaux, la République de Maurice devrait être considérée comme un cas particulier auquel un traitement différencié devrait être appliqué au sein du GATT. Malgré ces contraintes, la République de Maurice applique un tarif douanier préférentiel à ses échanges — importations et exportations — avec les États membres de groupements régionaux tels que la zone d'échanges préférentiels et la Commission de l'océan Indien. La République de Maurice reçoit une assistance technique sous forme de services d'experts et de bourses d'études, qui lui est fournie dans le cadre des commissions mixtes indo-mauricienne et sino-mauricienne. Elle, de son côté, fournit une assistance technique aux Seychelles.

## G. Philippines

9. En 1993, le Conseil de coopération technique des Philippines a offert une formation en gestion écologique, à laquelle tous les pays en développement d'Asie et du Pacifique ont été invités à participer dans le cadre de la coopération technique entre pays en développement. L'objectif de cette formation était de donner aux participants la possibilité d'accroître leurs compétences dans le domaine de la planification et du suivi de la gestion écologique et dans celui de l'aménagement du territoire. Les Maldives ont participé à ce programme de formation.

## H. Vanuatu

10. Vanuatu appuie la création d'accords de coopération régionale entre les pays insulaires en développement du Pacifique et le renforcement des accords existants. Les domaines dans lesquels Vanuatu a besoin d'une assistance sont, en priorité, le développement du secteur privé, la commercialisation des produits d'exportation, la formation en matière de documentation relative aux exportations et la promotion des investissements étrangers.

## III. INFORMATIONS REÇUES D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES

### A. Organismes et programmes des Nations Unies

#### 1. Commission économique pour l'Afrique

11. Les pays insulaires en développement du continent africain bénéficient des activités de recherche et d'assistance technique de la CEA. Ces activités comprennent la mise en valeur des ressources minières, l'environnement et le développement, les sciences et technologies, les transports et communications, la mise en valeur des ressources humaines et le développement des institutions, l'analyse démographique, l'administration publique et le développement social, le financement du développement et des échanges commerciaux, l'industrie et les établissements humains.

#### 2. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

12. La CNUCED, en tant que centre nerveux de l'action internationale en faveur des pays insulaires en développement, a continué de s'employer à identifier les problèmes propres à ces pays. Comme suite à la résolution 45/202 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1990, le Secrétaire général de la CNUCED a convoqué un groupe d'experts, qui a étudié les résultats obtenus récemment sur les plans économique et social par les pays insulaires en développement ainsi que les perspectives de croissance et de développement de ces pays, a évalué la nature et l'importance des fragilités spécifiques de l'insularité, a identifié des domaines à potentiel de développement et a mis en lumière les avantages comparés de ces pays; ce groupe a également formulé des recommandations quant aux politiques à suivre dans le cadre d'actions nationales, régionales et internationales. Les résultats des études du Groupe d'experts ont été intégrés au rapport du Secrétaire général soumis à l'Assemblée générale à sa quarante-septième session (A/47/414).

13. En ce qui concerne les activités de coopération technique, la CNUCED a entrepris différents projets, dont bénéficient plusieurs pays insulaires en développement. Il s'agit notamment d'un projet régional financé par le PNUD visant à promouvoir le développement durable des petits pays insulaires en développement du Pacifique, d'un projet interrégional destiné à diversifier les exportations de certains pays fortement tributaires des produits de base, dont les Îles Salomon, d'un projet financé par le PNUD aux Maldives pour la mise en place d'un système d'information sur les transports maritimes entre les pays insulaires, d'un projet de formation maritime dans les Caraïbes et de projets de SYDONIA (Système douanier automatisé pour la saisie, le contrôle et la gestion) destinés à réformer les procédures de dédouanement dans plusieurs pays insulaires en développement des Caraïbes, de l'océan Indien, des régions Asie et Pacifique, ainsi que de Malte. Les autres activités de la CNUCED comprennent un projet destiné à promouvoir le développement et la diversification des services à Sainte-Lucie, un projet visant à mettre sur pied à Sao Tomé-et-Principe des services financiers extraterritoriaux ainsi qu'un programme de formation et de développement des ressources humaines dans les domaines du commerce extérieur, dont bénéficient plusieurs pays insulaires en développement des Caraïbes orientales et de la partie occidentale de l'océan Indien.

### 3. Programme des Nations Unies pour le développement

14. Dans le cadre du cinquième cycle de programmation (1992-1996), les chiffres indicatifs de planification pour les 15 pays et territoires insulaires en développement de la région du Pacifique qui bénéficient de ce programme représentent un total de 39,9 millions de dollars. Les ressources affectées aux programmes sous-régionaux se chiffrent, quant à elles, à 29,5 millions de dollars. La totalité du programme pour le Pacifique représente environ 90 millions de dollars pour la période de cinq ans. Le programme régional du PNUD joue depuis des années un rôle clef en aidant les régions à mettre en place des systèmes de transport et de communications. Le PNUD finance actuellement un projet régional de télécommunications, en collaboration avec le secrétariat du Forum du Pacifique Sud. Il apporte une assistance également à la Commission du Pacifique Sud afin de renforcer la coopération intrarégionale et de favoriser ainsi le développement de la pêche hauturière. De plus, il prête son concours pour la coordination de l'aide en organisant des tables rondes, ce qui a déjà été fait avec succès pour Fidji, les Îles Marshall, le Samoa, Tuvalu et Vanuatu. D'autres tables rondes doivent se tenir en 1994-1995 pour les îles Cook, les Îles Marshall, les Îles Salomon, les États fédérés de Micronésie, Kiribati, le Samoa et Vanuatu.

15. Les pays et territoires insulaires en développement des Caraïbes orientales bénéficiant de l'assistance du PNUD sont les suivants : Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Aruba, Bahamas, Barbade, Bermudes, Dominique, Grenade, îles Caïmanes, îles Vierges britanniques, îles Turques et Caïques, Jamaïque, Montserrat, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Trinité-et-Tobago. Le chiffre indicatif global de planification pour les ressources allouées à ces pays dans le cadre du cinquième cycle de programmation est de 31,3 millions de dollars. Ce montant se rapporte à deux programmes de coopération technique sous-régionaux mis en oeuvre par les soins du secrétariat de la CARICOM et de l'Organisation des États des Caraïbes orientales. Le PNUD concentre ses efforts sur la mise en valeur des ressources humaines, la formation à la gestion, la lutte contre la pauvreté ainsi que la gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

16. En ce qui concerne le continent africain, le PNUD a, entre 1988 et 1992, financé les projets suivants : a) un projet exécuté par les États qui portait sur l'assistance à la Commission de l'océan Indien et auquel ont participé les Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles; b) le financement d'un programme de développement des échanges commerciaux, dans le cadre de l'Accord d'échanges préférentiels, qui représente une aide d'environ 1,2 million de dollars pour les îles susmentionnées; c) un projet relatif à la coopération industrielle dans l'océan Indien, cofinancé par le PNUD, l'ONUDI et l'Agence de coopération culturelle et technique. Ce projet, qui représente un montant de 325 000 dollars, a pour objectif de déterminer les possibilités de partenariat entre les chefs d'entreprises de la région.

## B. Institutions spécialisées des Nations Unies et organismes apparentés

### 1. Comité du développement

17. En 1994, le Comité du développement du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale a examiné plusieurs questions essentielles, qui présentent aussi un intérêt pour les pays insulaires en développement. Il s'agit notamment de questions relatives à la population et aux migrations, à l'évolution du cours des produits de base, pétrole exclu, ainsi qu'aux échanges commerciaux après les négociations d'Uruguay.

### 2. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

18. La FAO n'a pas de programme spécial d'assistance technique pour les pays insulaires en développement mais elle leur accorde une attention particulière dans le cadre de ses programmes généraux en faveur des pays en développement.

19. Les principaux domaines dans lesquels la FAO fournit une assistance technique aux pays insulaires en développement d'Asie et du Pacifique sont les suivants : planification de l'agriculture, conservation et restauration des sols, recensement agricole, alimentation animale, développement des animaux et de l'élevage, législation agricole et forestière, services ruraux, gestion des ressources halieutiques, planification de l'environnement et développement forestier. La FAO a également continué d'aider spécialement les gouvernements des pays insulaires en développement d'Amérique latine et des Caraïbes dans la mise en oeuvre de leurs stratégies et programmes agricoles.

20. En ce qui concerne l'Afrique, la FAO a financé, en 1993, une réunion de donateurs relative aux besoins en développement du sud de Madagascar. À Maurice, la FAO a apporté son soutien à la construction de bateaux ainsi qu'à des programmes de formation destinés aux pêcheurs. Elle a également apporté son aide aux Comores pour le développement des pêcheries et de l'horticulture. L'assistance technique apportée au Cap-Vert porte essentiellement sur les domaines de la mise en valeur des ressources humaines, du développement de l'agriculture et de l'amélioration des systèmes de transport. Des programmes de coopération technique ont également été mis en place à Chypre et à Malte.

### 3. Organisation de l'aviation civile internationale

21. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) aide les pays insulaires en développement en publiant de la documentation et des informations sur toute la gamme des activités ayant trait à l'aviation civile, en envoyant auprès des autorités de l'aviation civile des pays considérés des experts des transports aériens et en organisant périodiquement des journées d'étude dans des domaines tels que la facilitation (formalités de douane et d'immigration), les statistiques et la réglementation relative aux aéroports et au transport aérien, y compris les tarifs internationaux (passagers et marchandises).

22. Dans son programme de coopération technique, l'OACI continue d'accorder une attention particulière à l'expansion de l'aviation civile dans les pays insulaires en développement et les activités qu'elle envisage actuellement dans le cadre du prochain cycle de programmation du PNUD tiendront compte, dans toute la mesure possible, des besoins de ces pays. Bénéficient de l'actuel programme de coopération technique de l'OACI les pays et territoires suivants : Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Bahamas, Cap-Vert, Comores, Cuba, États fédérés de Micronésie, Fidji, Haïti, îles Caïmanes, îles Turques et Caïques, Jamaïque, Kiribati, Madagascar, Maurice, Montserrat, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Sri Lanka et Trinité-et-Tobago.

### 4. Fonds international de développement agricole

23. Le Fonds international de développement agricole exécute à l'heure actuelle divers projets en vue de lutter contre la pauvreté en milieu rural dans un certain nombre de pays insulaires en développement, notamment les suivants : Cap-Vert, Comores, Dominique, Îles Salomon, Jamaïque, Maldives, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles et Tonga.

### 5. Organisation internationale du Travail

24. Les activités de l'Organisation internationale du Travail (OIT) dans les pays insulaires en développement s'inscrivent essentiellement dans le cadre des programmes de pays et des programmes multinationaux du PNUD. L'OIT impute par ailleurs certaines dépenses sur son budget ordinaire de la coopération technique, qui lui donne plus de souplesse pour répondre à des besoins ponctuels et spécifiques ne nécessitant que des ressources limitées. Les territoires et les pays insulaires en développement ayant bénéficié de programmes de mise en valeur des ressources humaines en 1993 sont les suivants : en Asie et dans la région du Pacifique : Fidji, les îles Cook, les Îles Marshall, les Îles Salomon, Kiribati, les Maldives, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa et les Tonga; en Amérique latine : Antigua-et-Barbuda, la Barbade, la Grenade, Haïti, les îles Turques et Caïques, la Jamaïque, Montserrat et la Trinité-et-Tobago; en Afrique : le Cap-Vert, les Comores, Maurice, Sao Tomé-et-Principe et les Seychelles; en Europe : Chypre.

### 6. Organisation maritime internationale

25. Dans le cadre de ses activités de coopération technique, l'Organisation maritime internationale aide les pays en développement, dont des pays insulaires et des territoires, dans les domaines suivants essentiellement : transfert de technologie dans l'industrie maritime, prévention de la pollution marine par les navires, dragage des déchets déversés en mer et mise en valeur des ressources humaines dans le secteur maritime.

### 7. Fonds monétaire international

26. En octobre 1993, les ressources que le Fonds monétaire international avait mises à la disposition des pays insulaires en développement au titre de tous les mécanismes financiers représentaient un total de 1,9 milliard de droits de

tirage spéciaux (DTS), soit environ 2,6 milliards de dollars. Par ailleurs, dans le cadre du Mécanisme élargi de crédit (MEDC), le Fonds a approuvé un accord de trois ans pour la Jamaïque représentant 109,13 millions de DTS, dont 36,38 millions avaient été déboursés à la fin d'octobre 1993.

### 8. Union postale universelle

27. En 1993, dans le cadre des projets financiers du PNUD, l'Union postale universelle (UPU) a fourni des services consultatifs et dispensé des cours de formation à Madagascar, aux Philippines, au Samoa, aux Seychelles et à Sri Lanka. Elle a, en outre, fait bénéficier 24 pays insulaires en développement d'une assistance du même type qu'elle a imputée sur son budget ordinaire et sur des fonds spéciaux.

### 9. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

28. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) aide actuellement quelques pays insulaires en développement à améliorer leur législation en matière d'aménagement du territoire. Ont bénéficié de cette aide les îles Turques et Caïques, les îles Vierges britanniques, les Maldives et la Trinité-et-Tobago. Plusieurs projets d'aménagement du territoire et de gestion de l'environnement ont été exécutés avec l'aide du Centre dans les pays et territoires suivants : Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Barbade, Cap-Vert, Dominique, Fidji, Grenade, Haïti, îles Vierges britanniques, Jamaïque, Madagascar, Maldives, Maurice, Montserrat, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Singapour et Trinité-et-Tobago. Habitat a par ailleurs participé aux activités de préservation et de remise en état de monuments historiques aux Comores, à des programmes d'atténuation des catastrophes naturelles et de relèvement à Montserrat, au Samoa et aux îles Turques et Caïques, ainsi qu'à un projet de gestion des déchets déversés en mer aux Maldives.

### 10. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

29. Comme suite aux recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a réorienté ses programmes en matière d'éducation, de science et de communication de manière à les axer plus expressément sur l'objectif du développement durable. Parmi ces programmes, on peut citer ceux élaborés au sein de la Commission océanographique intergouvernementale (COI), l'aménagement intégré des systèmes côtiers (COMAR), le programme sur l'homme et la biosphère (programme MAB) et le programme hydrologique international (PHI).

## C. Informations reçues des organisations intergouvernementales

### 1. Secrétariat du Commonwealth

30. Les activités — récentes et en cours — entreprises par le Secrétariat du Commonwealth comprennent une assistance dans des domaines tels que la commercialisation des exportations, le développement industriel, la mise en valeur des ressources humaines, la science et la technologie, et l'environnement. Le futur Fonds de privatisation du Commonwealth (Commonwealth Privatization Fund) intéressera particulièrement les petits États qui ont entrepris de privatiser leurs entreprises. En outre, les petits États du Commonwealth ont reçu une aide pour élaborer le cadre juridique de leurs privatisations, attirer les investissements privés étrangers et mettre sur pied des programmes en vue de créer des marchés financiers ou de développer les marchés existants.

### 2. Organisation des États américains

31. En 1992, l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains a adopté un budget de 5 millions de dollars pour des projets devant être réalisés dans les pays insulaires en développement membres de l'Organisation. Ce montant s'ajoute aux 2,3 millions de dollars engagés en 1991. Les projets en question concernent l'éducation, la science et la culture. Les pays insulaires en développement qui ont bénéficié de cette assistance sont les suivants : Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Dominique, Grenade, Haïti, Jamaïque, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Trinité-et-Tobago.

---